



ADEME

**Mission d'AMO dans le cadre de l'AMI
quartiers E+C-**

**Phase 2 – Capitalisation et outils – Fiches
méthodes et outils**

**Fiche Outils – Concertation – Plan de
mobilité**



Date	30/11/2020
Auteur et contact	Nina Herzog et Claire Rouillet Sureau

1 | Principes du plan de mobilité

Le plan mobilité est un outil de management de la mobilité qui favorise l'usage des modes de transports alternatifs à la voiture individuelle. Sa mise en œuvre est encouragée par les autorités publiques, car il présente de nombreux avantages pour les entreprises, les salariés et les collectivités. C'est un projet d'entreprise, qui peut s'inscrire dans une démarche à plus grande échelle. Au niveau territorial il est possible de mener un plan de mobilité entre plusieurs entreprises proches en établissant un plan de mobilité inter-entreprises (PDIE).

L'outil doit obligatoirement être déployé dans les entreprises de plus de 100 salariés depuis 2018.

2 | Potentiel bas carbone

En France, les trajets domicile/travail représentent 15% des émissions de gaz à effet de serre liées au transport (hors aérien et maritime international) et 74% des déplacements domicile-travail sont effectués en voiture¹. Partant de ce constat, la mise en place d'un processus de concertation efficace dans le cadre d'un PDE peut avoir des retombées significatives quant à l'impact environnemental des entreprises d'un territoire. Le dispositif permet de mettre en place des solutions de mobilités alternatives à l'autosolisme pour les trajets domicile/ travail et les déplacements professionnels. Il peut également viser à réduire la pollution générée par le transport de marchandise. Le PDE permet de limiter les nuisances liées à l'usage de la voiture individuelle (pollution atmosphérique, bruit, trafic routier...), de réduire la demande énergétique et de récupérer des espaces publics, notamment en diminuant l'impact carbone du stationnement.

La diminution de la pollution engendrée par ces déplacements peut être assurée par des techniques variées telles que :

- Les modes actifs (marche à pied, vélo, éventuellement à assistance électrique) ;
- Les transports en commun ;
- Le covoiturage, l'autopartage, ... ;
- Une meilleure utilisation du véhicule (écoconduite, étalement des horaires pour éviter les congestions, ...) ;
- La mise en place du télétravail ;
- Le recours à l'audioconférence, à la vidéoconférence pour tenir une réunion sans que les participants ne soient physiquement au même endroit.

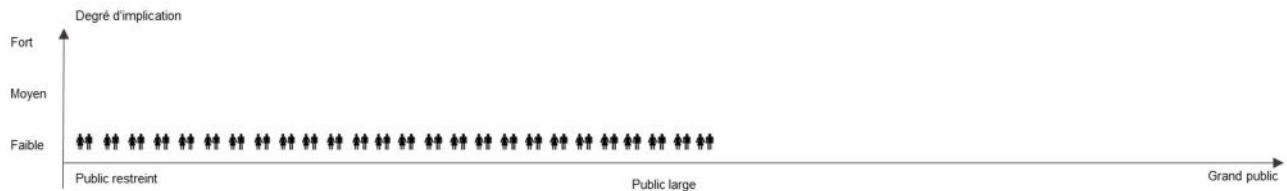
3 | Public mobilisable (quantitativement et degré d'implication citoyenne)

Le PDE mobilise les collaborateurs des entreprises, les collectivités territoriales et les opérateurs de transports. Il s'agit de connaître les réels besoins de déplacement des employés, d'évaluer les alternatives à l'autosolisme et leurs conditions de mise en œuvre. Les alternatives sont ensuite proposées à des

¹ Carbone4

collaborateurs volontaires. L'enjeu est alors de les accompagner dans cette démarche et d'évaluer ces alternatives afin d'inscrire les actions mises en place dans un processus d'évolution continue.

Le PDE concerne une entreprise unique mais possède par ailleurs un fort potentiel démultiplicateur. En effet, il peut rapidement prendre une dimension urbaine voir métropolitaine s'il devient inter-entreprises. En dépassant l'échelle simple de l'entreprise le PDE peut facilement atteindre une masse critique facilitant le déploiement de certaines solutions notamment d'autopartage de développement de transports en communs, de pistes cyclables ...



4 | Implications opérationnelles et acteurs à mobiliser

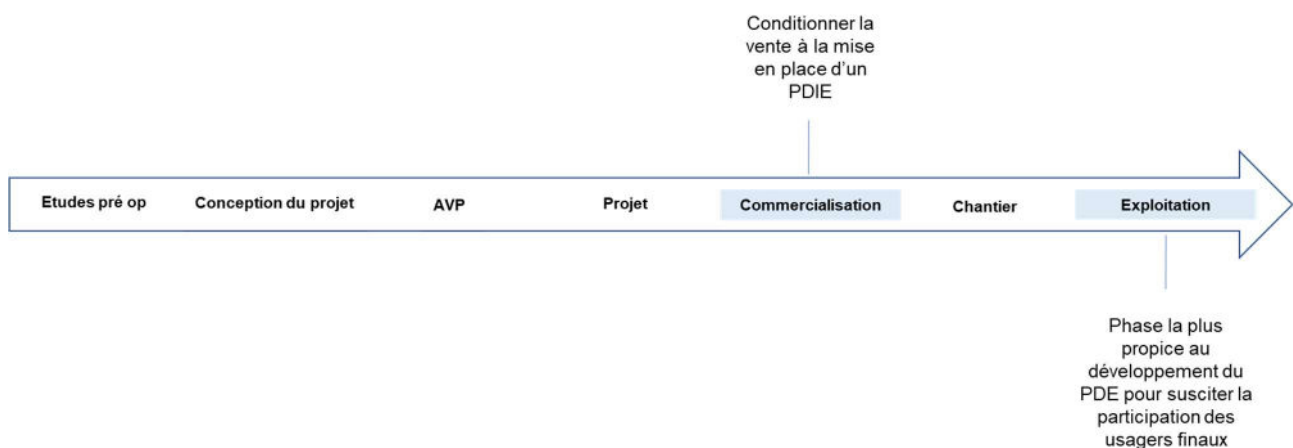
Les maîtres d'ouvrage : Les collectivités / les aménageurs / les opérateurs immobilier : Impulser et animer la démarche dans le cadre d'un PDIE entre les entreprises et les autres parties prenantes listées ci-dessous.

Les entreprises : Assurer et animer la mise en œuvre du PDE. Former une équipe dédiée en charge de déployer un dispositif de communication interne pour cerner les besoins de déplacement de leurs employés puis de mobiliser des volontaires pour tester et évaluer

Chambre de commerce : Maître d'œuvre des PDIE

Autorités organisatrices de mobilité : Partenaires des démarches de PDE/PDIE dans la mise en œuvre opérationnelle du PDIE

5 | A quelle phase du projet ?



6 | Exemple d'utilisation

Plan de déplacements Inter-Etablissements de Grenoble presqu'île/giant



Contexte : La presqu'île grenobloise recense plus de 16 000 usagers répartis dans 19 établissements sur plus de 250 hectares. Un PDIE est lancé sur le secteur en 2011. A l'époque, près d'un collaborateur sur deux s'y rend en voiture tandis que la presqu'île est à 15 minutes à pied du centre-ville et de la gare de Grenoble. Les objectifs du plan sont de faire diminuer la part modale d'autosolistes à 20 % en 2025.

Coût (HT) annuel :

- 150 k € de fonctionnement (dont une grande partie dédiée aux Journées Mobilité Durable)
- 2 millions € pour les abonnements aux transports en commun

Financement :

- ADEME : 7 500€ pour la valorisation du vélo, à la suite d'un appel à manifestation d'intérêt (AMI)
- SMTC : expérimentation du covoiturage
- Entreprises : abonnements transports en commun

Bilan en chiffres (2016) :

- 32% d'autosolistes
- 21% de cyclistes
- 3,5% de covoiturage
- 43.5% en transports en commun

Sources :

- [Dossier le plan de mobilité - Site internet de l'ADEME](#)
- [Ademe : Plan de déplacement inter établissement de Grenoble presqu'île/Giant](#)
- [Horizon employeur – le plan de déplacements inter-entreprise \(PDIE\)](#)
- [Site du PDIE de Grenoble Presqu'île](#)